

Point n° 4 : Point d'avancement sur les projets de restructuration pour 2017**1 – Rappels des opérations projetées**

Dans le cadre de l'adaptation des structures et du réseau de la DDFiP de l'Ain, les opérations suivantes ont été proposées à l'administration centrale au titre de l'année 2017, et ont fait l'objet d'échanges réguliers au niveau local avec les différents acteurs concernés (agents et responsables de service, élus, représentants du personnel) :

1^{er} janvier 2017 :

- Fermeture de la trésorerie d'Artemare ;
- Fermeture de la trésorerie de Ferney-Voltaire ;
- Fermeture de la trésorerie de Lagnieu ;
- Fermeture de la trésorerie de Pont-de-Vaux ;
- Transfert de la gestion SPL des communes d'Hostiaz et Evosges de la trésorerie d'Ambérieu (-) vers la trésorerie d'Hauteville (+) ;
- Transfert de la gestion de l'ex-commune de Songieu du SIP-SIE de Belley (-) vers le SIP-SIE d'Oyonnax (+) suite à la création de la commune nouvelle de Haut-Valromey.

1^{er} septembre 2017 :

- Transfert de l'activité de gestion EPS-ESMS des trésoreries de Saint-Laurent-sur-Saône et Gex vers la trésorerie de Bourg-en-Bresse Établissements hospitaliers ;
- Réorganisation des missions foncières par transfert au profit des CDIF des missions foncières actuellement exercées en SIP-CDIF ;
- Transfert de la mission enregistrement du SIE au SPF de Bourg-en-Bresse (création du SPFE de Bourg-en-Bresse).

2 – Point d'avancement des opérations**• Décisions rendues**

Dans le prolongement des autorisations de concertation données antérieurement, les Ministres ont rendu dans le courant de l'été un avis favorable aux 4 projets de fermeture de postes comptables présentés par le département de l'Ain (Artemare, Ferney-Voltaire, Lagnieu et Pont-de-Vaux). Par suite, l'arrêté ministériel entérinant ces restructurations et désignant les structures bénéficiaires des activités transférées a été signé le 30 août 2016 et publié au Journal Officiel en date du 9 septembre 2016 (lien vers le document [ici](#)).

S'agissant des autres projets de réorganisation (opérations autres que les fermetures de sites visibles), le Directeur Général a également rendu un avis favorable aux différentes opérations proposées par la DDFiP. Celles-ci vont donc pouvoir passer en phase de mise en œuvre opérationnelle pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2017 pour certaines (ajustements de périmètres Hostiaz, Evosges et Songieu) et au 1^{er} septembre 2017 pour les autres (missions foncières, enregistrement et secteur hospitalier)¹.

¹ Nota : compte tenu de l'accord donné pour la fermeture au 1^{er} janvier 2017 de la trésorerie de Lagnieu, l'opération de transfert du recouvrement de l'impôt de l'ex-commune de Groslée de la trésorerie de Lagnieu (-) vers le SIP-SIE de Belley (+) suite à la création de la commune nouvelle de Groslée-St-Benoit (opération présentée lors du CTL du 07/04/2016) a été intégrée dans le dossier de fermeture de la trésorerie et n'a donc plus lieu d'être à titre individuel.

- **Suites des opérations**

Afin de préparer la mise en œuvre opérationnelle des restructurations validées par les Ministres et l'administration centrale, différents groupes de travail et comités de pilotage associant les acteurs de chaque projet ont été constitués au niveau local. Ces instances permettront ainsi de préparer et de programmer dans les meilleures conditions l'ensemble des opérations rendues nécessaires par les réorganisations prévues (aspects métiers, immobiliers, logistiques, informatiques, comptables...).

À titre d'information, les prochaines réunions de ces groupes de travail sont programmées selon le calendrier suivant :

- Restructurations et fusions des trésoreries : mercredi 12 octobre 2016
- Mise en place du SPFE : lundi 17 octobre 2016
- Réorganisation des missions foncières et cadastrales : mercredi 19 octobre 2016

Concernant les aspects relatifs à l'installation matérielle et immobilière des agents dans les services restructurés, le CHS-CT sera également consulté en amont de la mise en place des nouvelles organisations afin d'intégrer la composante CVT dans la concertation locale.